

CRITERES DE PRISE EN CHARGE 2025 ARCHITECTES - 7111Z

ATTENTION : Seules les formations dispensées par des organismes de formation certifiés QUALIOPI et dont le programme répond aux critères de la profession concernée, pourront être prises en charge par le FIF PL.

I. Thèmes et plafonds de prise en charge sur fonds à gérer de la profession

Prise en charge annuelle par professionnel plafonnée à 600 € dans la limite du budget de la profession

Attention: la prise en charge des formations dispensées en e-learning est plafonnée à 50% des critères iournaliers et limitée à 50% des critères annuels de la profession.

journaliers et limitée à 50% des criteres annuels de la profession.		
Formations cœur de métier	Plafonds de prise en charge	
Toute formation liée à la pratique professionnelle (liste no	n exhaustive)	
NOUVEAUX MARCHES ET PRATIQUES PROFESSIONNELLES		
1. DEVELOPPEMENT DURABLE - CONSTRUIRE DURABLE - TRANSITION ENVIRO	ONNEMENTALE ET ENERGETIQUE	
Modules de perfectionnement : RE 2020 – Bâtiment Bas Carbone E+C- compatibles BIM Qualité de l'air, ACV, carbone, déchets, géothermie, recyclage, Energies renouvelables, solaire, éolien, géothermie, Reconfiguration des ilots urbains pour un mieux vivre - Méthode CAH - OPERAEU		
Action cœur d'ilot - Agir sur la ville durable		
La construction avec les matériaux bio sourcés et géo sourcés : Terre, Bois, Paille, Chanvre	Prise en charge au coût réel plafonnée à 200€ par jour, limitée à 600€ par an et par professionnel	
Bâtiments et risques naturels : PPRI, ravinements, coulées de boues, effondrements, cavités séismes, pathologie des bâtiments Diagnostic global		
Rénovation énergétique des copropriétés Décarbonisation de la construction, projet bas carbone Réemploi des matériaux de construction Economie circulaire Coût global, Bilan carbone		
<u>Le permis d'aménager</u> -> Réparer la ville - densification, surélévation,		
superpositions et interactions de programmes (logements, ERP, commerces,)		
Gestion des eaux pluviales et imperméhabilisation des sols		
Géothermie		
Nouvelles façons d'habiter : logements mixtes, cohabitation, logements / équipement, espaces partagés		
2. BIM		
Management BIM collaboration et échanges et gestion globale des étapes du projet : conception, construction, chantier, exploitation et maintenance	Prise en charge au coût réel plafonnée à 200 € par jour, limitée à 600 € par an et par professionnel	
Diagnostic de Performance Energétique - Maquette numérique		
Informatique CAO / DAO et maquette numérique 3D appliquées au BIM		
Maîtrise des outils de calculs de performance énergétique, Bbio, Bilan carbone appliqués à la maquette numérique (Archiwizard ou équivalent)		
Passer du BIM au QIM (Quartiers intelligents)		

PAMO (Programmation et assistance à maîtrise d'ouvrage) Programmation architecturale et urbaine Assistance Maîtrise d'ouvrage (AMO) ACTUALITE REGLEMENTAIRE Dématérialisation des procédures (marchés publics et expertises,) Protection et sécurité des données, RGPD Les pièges à éviter lors de l'attribution d'un marché de travaux Diagnostic réglementaire Réglementations diverses Gestion réglementaire des ERP Prise en charge au coût réel plafonnée à 200 € par jour, limit à 600 € par an et par professionner de 600 € par an et 600 € p		
Assistance Maîtrise d'ouvrage (AMO) Assistance Maîtrise d'ouvrage (AMO) ACTUALITE REGLEMENTAIRE Dématérialisation des procédures (marchés publics et expertises,) Protection et sécurité des données, RGPD Les pièges à éviter lors de l'attribution d'un marché de travaux Diagnostic réglementaire Réglementations diverses plafonnée à 200 € par jour, limit à 600 € par an et par professions à 600 € par an		
4. ACTUALITE REGLEMENTAIRE Dématérialisation des procédures (marchés publics et expertises,) Protection et sécurité des données, RGPD Les pièges à éviter lors de l'attribution d'un marché de travaux Diagnostic réglementaire Réglementations diverses Prise en charge au coût réel plafonnée à 200 € par jour, limit à 600 € par an et par professions		
Dématérialisation des procédures (marchés publics et expertises,) Protection et sécurité des données, RGPD Les pièges à éviter lors de l'attribution d'un marché de travaux Diagnostic réglementaire Réglementations diverses Prise en charge au coût réel plafonnée à 200 € par jour, limit à 600 € par an et par professions		
Protection et sécurité des données, RGPD Les pièges à éviter lors de l'attribution d'un marché de travaux Diagnostic réglementaire Réglementations diverses Prise en charge au coût réel plafonnée à 200 € par jour, limit		
Les pièges à éviter lors de l'attribution d'un marché de travaux Diagnostic réglementaire Réglementations diverses Prise en charge au coût réel plafonnée à 200 € par jour, limit à 600 € par an et par professions		
Diagnostic réglementaire Réglementations diverses Prise en charge au cout reel plafonnée à 200 € par jour, limit		
Réglementations diverses Plafonnée à 200 € par jour, limit		
Réglementations diverses à 600 € par an et par professionr		
Gestion réglementaire des ERP		
Sécurité incendie		
5. RENOVATION - REHABILITATION - ECONOMIES D'ENERGIE		
Audits énergétiques		
Rénovation de bâtiments : diagnostic, Intervention sur un bâtiment existant		
(pathologie de la façade, état parasitaire du bois,)		
Rénovation globale, mise à niveau du bâti face aux enjeux climatiques et sociaux Prise en charge au coût réel		
Logiciels de simulation thermodynamique / calculs thermiques / énergétiques plafonnée à 200 € par jour, limit		
Amiante à 600 € par an et par professionr		
Médiation et arbitrage		
HQE – Aménagement		
Expertise judiciaire		
Mission OPC		
6. MANAGEMENT D'AGENCE		
Management et gestion spécialisés en agence d'architecture		
Comptabilité analytique de l'agence		
CHORUS		
Utilisation des réseaux sociaux		
Démarche qualité : ISO		
Développer la démarche commerciale envers les marchés privés (clients non		
professionnels) Prise en charge au coût réel		
Transmission et reprise d'agence plafonnée à 200 € par jour, limit		
Architecte gérant d'immeuble à 600 € par an et par professionr		
Le chantier, la conduite de chantier		
Maîtrise des coûts de projet et chantier		
OPR, Réception et levée des réserves		
Gestion du temps		
Négocier, argumenter et convaincre		
Gestion du conflit dans le cadre du chantier		

Média, Communication, renforcer l'image de l'agence	Prise en charge au coût réel plafonnée à 200€ par jour, limitée	
Droit du travail – Convention collective	à 600 € par an et par professionnel	
Etudes sur site avec ateliers de travail		
7. ACCESSIBILITE POUR TOUS - EGALITE		
Accessibilité et usage pour toutes et tous : base et approfondissement	Prise en charge au coût réel plafonnée à 200 € par jour, limitée à 600 € par an et par professionnel	
Rendre la ville plus égalitaire: création d'espace inclusif (égalité femme / homme, question intergénérationnelle) dans l'espace public, dans les logements		
8. ARCHITECTES - HUMANITAIRE ET TRANSMISSION CL	ULTURELLE	
Architectes de l'urgence -> Sensibilisation aux risques majeurs - Architecte humanitaire	Prise en charge au coût réel plafonnée à 200 € par jour, limitée à 600 € par an et par professionnel	
9. INSERTION ET INSTALLATION		
Jeunes Architectes (Environnement, Technique et réglementaire)	Prise en charge au coût réel plafonnée à 200€ par jour, limitée à 600€ par an et par professionnel	
Gestion – installation et pérennité des jeunes structures d'architecture		
10. THEMES DIVERS		
Recherche de subvention locale, nationale et européenne - Méthodes et outils		
L'intelligence artificielle		
Géobiologie		
Couleur		
Sociologie		
Acoustique en architecture		
Démarche participative et concertation		
Photographie et architecture		
Développer son réseau professionnel	Prise en charge au coût réel	
Mise en place d'une AFEST au sein de l'agence Rédiger les pièces écrites: CCTP	plafonnée à 200 € par jour, limitée à 600 € par an et par professionnel	
Assurances - Garanties et gestion du risque Communication de crise	1	
Communication de crise Communication interprofessionnelle		
·		
Intelligence émotionnelle		
Négociation de prix Renaturation des espaces		

Formations transversales	Plafonds de prise en charge
Toute formation relative à l'exercice professionnel (liste non exhaustive)	
Requalification urbaine	
SPS (formation initiale et recyclage niveaux 1, 2 et 3)	
Formation au tutorat (EDA en HMONP)	
Plomb et produits dangereux	Priso on chargo au coût róol
Montage d'opérations immobilières	Prise en charge au coût réel plafonné à 200 € par thème de
Jury de concours	formation (100 € la demi-
Gestion financière et patrimoniale	'
Marchés de maîtrise d'œuvre	journéee) et limitée à 3 thèmes de formation par an et par professionnel
Prise de parole en public	
Formation à l'export	
Télé pilotage de drone	
Paysage	
Architecture et Feng Shui	

Observations:

- Seules les formations sont prises en charge, les journées d'information étant exclues de toute forme de participation de la part du FIF PL.
- Les formations diplômantes ne sont pas prises en charge.
- Sont exclues de la prise en charge les formations relatives à l'informatique générale et aux langues étrangères
- Sont exclus des prises en charge FIF PL les conférences, tables rondes, colloques, symposiums, congrès sans atelier.
 - Cependant, le contenu pédagogique de certaines conférences et de certains colloques répond aux obligations réglementaires.
 - C'est pourquoi il appartiendra à la Commission Professionnelle, en cas d'acceptation de prise en charge d'une conférence ou d'un colloque, de s'assurer que le contenu pédagogique de ces derniers répond bien à la réglementation en vigueur, ainsi qu'aux critères de prise en charge de la profession.
- Sont également exclues des prises en charge FIF PL toutes les formations liées au CPF, prises en charge par France Compétences par le biais de votre compte CPF.

II. Thèmes et plafonds de prise en charge sur fonds spécifiques

dans la limite des fonds disponibles de ces fonds spécifiques

La prise en charge des thèmes listés ci-dessous ne vient pas en déduction de votre budget annuel 2025

Thèmes	Plafonds de prise en charge
Formation de longue durée - 100 heures de formation - Thèmes de formation entrant dans les critères de prise en charge 2025 de la profession - Une prise en charge tous les 3 ans	Prise en charge plafonnée à 60% du coût réel de la formation, limitée à 1 600 € par professionnel (pour les formations cœur de métier)
Participation à un jury d'examen ou de VAE	Prise en charge plafonnée à 200 € par jour, limitée à 2 jours par an et par professionnel

Attention:

- Sont éligibles les formations d'une durée minimales de 6 h 00, soit sur une journée, soit par 3 modules successifs de 2 h 00 ou par 2 modules successifs de 3 h 00.
- Sont également éligibles les formations d'une durée minimale de 3 h 00 correspondant à une prise en charge d'une demi-journée
- Si une demande de prise en charge concerne une formation se déroulant sur un ou plusieurs exercices, une seule et unique prise en charge sera accordée par le FIF PL pour toute la durée de la formation concernée, et ce, quelle que soit la durée effective.

Rappel: Aucun organisme de formation ne peut être agréé ou sélectionné par le FIF PL; seuls des thèmes de formation peuvent être présentés.